



PÉRIODE D'INVESTISSEMENT  
MINIMUM RECOMMANDÉE

**3** ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE  
DE RISQUE

1 2 3 **4** 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

# SG Mirova Obligations Vertes

Contribuer au financement de la transition énergétique  
et environnementale en investissant dans les obligations vertes.

SG



C'EST VOUS  
L'AVENIR

# SG Mirova Obligations Vertes



SG Mirova Obligations Vertes est un Fonds Commun de Placement de droit français (« Fonds »). SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et Mirova est le gestionnaire financier par délégation. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

## À propos de Mirova

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG Mirova Actions Europe Environnement Durable à Mirova. Précurseur en matière de gestion ISR, en proposant aux investisseurs des solutions d'investissements participant au financement des entreprises parmi les plus matures du point de vue ESG<sup>(1)</sup> et dans la transformation de l'économie vers plus de durabilité. L'équipe d'investissement est composée d'experts forts d'un savoir-faire reconnu dans l'investissement durable et épaulés par une équipe de recherche ESG dédiée.

■

**Face aux enjeux environnementaux et sociaux, les investisseurs ont un rôle à tenir : valoriser leur épargne en investissant dans les obligations vertes pour financer la transition énergétique et environnementale.**

Marc BRIAND

■

## La gestion



**Marc BRIAND**  
Responsable  
de la gestion obligataire

## Points clés

- **Un fonds investi dans les obligations vertes** pour financer la transition énergétique et environnementale.
- **Un fonds alliant approche responsable et environnementale.**
- **Une recherche de performance financière et d'impact grâce** à une forte collaboration avec l'équipe de Recherche ESG de Mirova.
- **Un processus de gestion combinant l'expertise des gérants et celle de l'équipe de Recherche ESG** de Mirova.

## Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** le capital investi dans le fonds n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque taux:** une remontée des taux d'intérêts sur les marchés obligataires induit une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de crédit:** la dégradation de la signature d'un émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du fonds. Ce risque peut être accru sur les titres plus spéculatifs.
- **Risque de liquidité:** lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du cours des obligations. Ce risque peut être accru sur des titres spéculatifs.

## Obligations vertes : de quoi parle-t-on ?

Les obligations vertes ou « green bonds » se distinguent des obligations classiques par le bénéfice environnemental attendu du projet qu'elles permettent de financer. Les obligations vertes constituent un levier important pour le financement de la transition écologique (énergies renouvelables, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transports propres et adaptation au changement climatique...).

Elles permettent à la fois aux entreprises et aux entités publiques de financer leurs projets environnementaux, notamment les investissements d'infrastructures. Depuis 5 ans, dans le sillage de l'Accord de Paris, elles affichent une expansion forte. En mars 2020, elles représentaient 840 milliards de dollars d'encours dans le monde (source : Environmental finance).

## Objectif d'investissement

Le fonds vise à générer une performance régulière en investissant sur le marché des obligations vertes, sur la durée de placement recommandée de 3 ans. **Le fonds adopte une gestion active visant à concilier la recherche de performance financière et un impact environnemental ou social positif.**

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille s'appuie à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères d'analyse extra-financière intégrant la prise en compte des aspects Environnementaux, Social et de Gouvernance (ESG).

## Stratégie du fonds

La stratégie d'investissement du fonds vise à **investir principalement des obligations dites de qualité, donnant la priorité à la transition énergétique et environnementale.**

Une obligation verte est une obligation à « double impact » :

Un impact financier, dans la mesure où elle délivre un rendement obligataire.

Un impact environnemental, dans la mesure où elle finance des projets liés à la transition environnementale.

La stratégie d'investissement est scindée en deux étapes :

Une étape de sélection des émissions des titres après l'analyse des opportunités et risques, incluant l'analyse ESG, l'analyse crédit et l'analyse de la valorisation.

Une étape de construction du portefeuille, prenant en compte les environnements économiques et de marché.

## Un investissement responsable

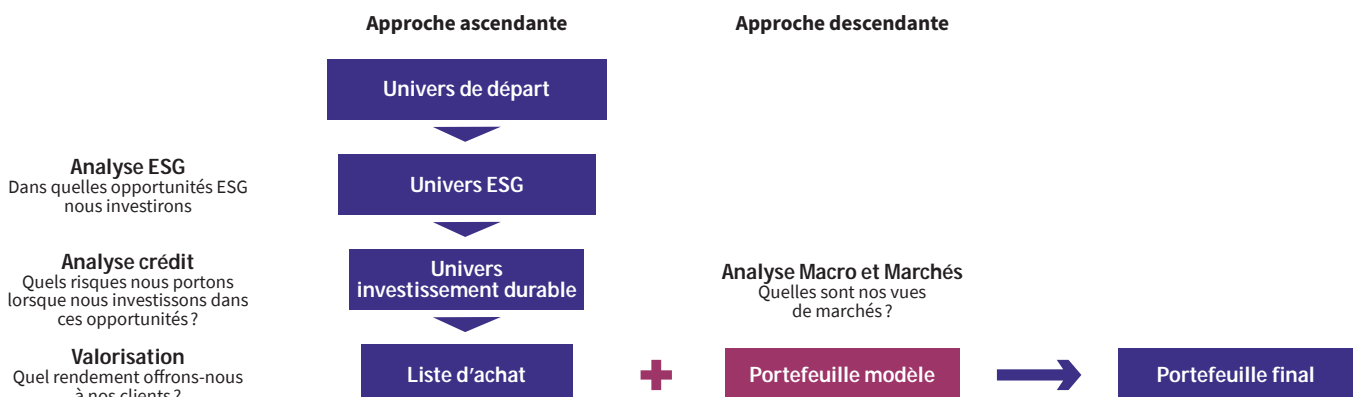
L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement. Les analyses intègrent les risques et opportunités spécifiques liés à chaque secteur.

Une revue des opportunités et risques ESG de tous les émetteurs éligibles à l'univers d'investissement est réalisée pour évaluer la qualité des pratiques ESG.

Ainsi, la poche obligations du portefeuille sera investie à 100% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par Mirova.

Afin de pouvoir rendre compte de l'impact des investissements réalisés, la performance Environnementale, Sociale et en termes de Gouvernance est mesurée précisément, notamment par le suivi de l'empreinte carbone du portefeuille et la répartition des obligations vertes pour chaque projet environnemental.

## Processus d'investissement



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

# Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Gestionnaire financier par délégation	Mirova
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	27/01/2021
Code ISIN	FR0050000456
Indice de référence	Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index (EUR Hedged)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	1,30 % TTC maximum
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 9

\* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs): L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque: le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

\*\* Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

\*\*\* «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable:

- Les articles 8: Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9: Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr)

## À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

## Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr), [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr).

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 20000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr)  
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

(I) ESG : Environnemental, Social et de Gouvernance.

